



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 11 MAI.

On écrit des frontières de l'Italie, 28 avril : Il a été nouvellement question de la prochaine évacuation d'Ancone. Le pape a adressé à cet égard un message formel au ministre français, qui s'est montré disposé à retirer ses troupes aux conditions précédemment énoncées : mais d'après les nouvelles des légations arrivées dernièrement à Rome, et d'où il résulte que l'esprit des populations dans les provinces n'est rien moins que favorable, on s'est décidé à laisser les choses comme elles sont; ainsi la garnison française ne quittera pas Ancone.

La guerre d'Espagne a la plus grande influence sur les affaires d'Italie. A mesure que triomphent les armes de don Carlos ou celles de la reine Christine, la confiance disparaît dans les transactions commerciales. On a calculé qu'à Gènes, à Livourne et à Marseille on a perdu des millions par suite des oscillations que la révolution espagnole et les événements qui s'y rattachent ont imprimés au cours de l'argent et des marchandises. (Gazette d'Augsbourg.)

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 11 MAI.

La chambre des communes s'est occupée hier soir de la discussion de quelques-unes des clauses du bill sur les paves en Irlande. Il y a eu un débat au sujet de l'établissement d'un fonds de secours; ce débat a été ajourné à ce soir.

Le résultat du poll d'aujourd'hui pour l'élection de Westminster a été proclamé à deux heures. Sir F. Burdett avait obtenu 3567 voix; M. Leader 3052.

P.S. Sir F. Burdett a obtenu une majorité de 330 voix. J'apprends à l'instant même qu'il y a eu une émeute et qu'il a fallu avoir recours à la force armée : on dit qu'il y a eu plusieurs personnes tuées.

### FRANCE. — PARIS, LE 13 MAI.

On lit ce matin dans le *Moniteur* le rapport suivant de M. Barthe :

« Sire, votre cœur magnanime a voulu faire disparaître jusqu'aux dernières traces de nos discordes civiles. Du haut de ce trône, élevé il y a sept années, pour le maintien de nos institutions et la défense des lois, votre majesté, par un grand acte de clémence, vient de donner à tous les français le signal de l'oubli et du pardon; mais les portes fermées de St Germain-l'Auxerrois rappellent encore un de ces souvenirs que V. M. a résolu d'effacer : un arrondissement de Paris ne doit pas rester plus longtemps privé de son église paroissiale.

« J'ai l'honneur de proposer à votre majesté de décider que l'église de St Germain-l'Auxerrois sera rendue immédiatement au service divin.

Signé, BARTHE. Approuvé : LOUIS PHILIPPE. »

« Les journaux annoncent ce matin que l'on devait dire aujourd'hui la messe à l'église de St Germain-l'Auxerrois. Aussi, dès huit heures du matin, une affluence considérable se pressait dans cette église. Un grand nombre d'agens de police ont été envoyés de ce côté; mais jusqu'à présent la messe a été dite et la tranquillité publique n'a pas été troublée un instant.

« M. le général Bernard s'occupe en ce moment d'une amnistie qui serait accordée à tous les militaires condamnés

pour fautes disciplinaires. Une circulaire relative à l'amnistie du 8 mai a déjà été envoyée aux lieutenants généraux commandant les divisions militaires.

« Ce n'est pas sans raison qu'on a prévu les nombreux embarras auxquels donnerait lieu l'ordonnance d'amnistie avec toutes ses restrictions. Le ministre a déjà reçu de Clairvaux, de Doullens et de Mont-St-Michel des demandes d'instruction sur l'extension qui doit être donnée à cette amnistie. Plusieurs magistrats sont partis ces jours-ci pour examiner eux-mêmes les cas douteux, avant de rendre aucun prisonnier à la liberté. Cette tâche paraît surtout difficile pour les condamnés de juin, car il y en a parmi eux qui ont été condamnés à la fois pour attentat et pour meurtre et blessures, d'autres ont été condamnés seulement à raison de ces derniers faits. Il paraît que d'après les instructions ministérielles l'amnistie n'est pas applicable aux meurtres isolés, et qu'elle l'est seulement lorsque ce meurtre est un appendice de l'attentat. Un grand nombre de condamnés de juin, et de Vendéens se trouvent dans cette catégorie. On dit que sur les 150 condamnés politiques plus de 40 pourraient être ainsi retenus suivant l'interprétation des magistrats envoyés pour examiner les mises en liberté. L'opinion paraît du reste croire généralement qu'il y aura incessamment une amnistie supplémentaire pour rendre la première complète.

« Nous avons maintenant des détails sur la manière dont l'ordonnance d'amnistie a été reçue dans tous les départemens et surtout à Nantes, à Lyon, à Bordeaux et à Strasbourg. Partout elle a été accueillie avec enthousiasme. A Nantes, plusieurs maisons ont été pavoisées des couleurs nationales en signe de réjouissance publique. (Correspondance.)

« On écrit de Doullens, 12 mai, midi :

« Il y avait cinquante-deux détenus politiques à la prison de Doullens. Le conseiller de préfecture délégué par le préfet de la Somme les a réunis hier, à dix heures du matin, et leur a donné lecture, sans commentaire ni allocution préalable, de l'ordonnance d'amnistie. Les prisonniers ont entendu cette lecture dans un profond silence. On les a fait ensuite appeler successivement dans le cabinet du directeur de la prison, en commençant par Baune, afin que chacun d'eux déclarât, en exécution de l'art. 44 du code pénal, relatif à la surveillance, le lieu qu'il voulait fixer pour sa résidence. Baune désigna Lyon; mais on lui déclara que Lyon ainsi que six autres villes, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulon, Brest, Paris et tout le département de la Seine, ne pouvaient être habités par aucun des amnistiés.

« Baune choisit alors la Guillotière, commune située aux portes de Lyon; il en fut ainsi des autres détenus lyonnais. Cinq à six des prisonniers de la catégorie de juin ont obtenu l'autorisation de se fixer à Paris. Ceux à qui on a refusé cette résidence ont choisi Saint-Germain, Longjumeau, enfin des villes des départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise qui avoisinent Paris.

« De tous les amnistiés, le docteur Beaumont, Anglais de naissance, est le seul qui n'ait pas voulu se conformer aux dispositions de l'art. 44 du code pénal. Il a refusé de fixer le lieu de sa résidence. Il n'a pas voulu sortir de la citadelle à ce prix; mais le même jour, à 6 heures du soir, une chaise de poste le conduisait, accompagné de deux gendarmes, à Calais, où il devra s'embarquer pour l'Angleterre. »

fallait voir avec quelle dévotion il l'écoutait lui prédire une longue vie, les grades les plus élevés, la richesse, une compagnie belle et sage, des enfans au teint de rose, etc. Swinkim à chaque nouvelle prédiction qui lui était faite, tirait avec reconnaissance un schelling de sa poche, et en donna ainsi jusqu'à sept, persuadé qu'il n'avait jamais mieux placé son argent.

Pendant cette séance de chiromancie, sans respect pour la divinesse, le commis aux vivres, qui se piquait d'être un esprit fort, n'avait cessé de rire et de railler. La vieille lui lançait en vain des regards féroces; rien ne pouvait lui imposer silence. Quand la sibylle eut rendu Swinkim le plus heureux des hommes, elle se tourna d'un autre côté pour séduire une nouvelle dupe; mais, à la physionomie enlurée du maître canonnier, et à l'air malicieux de l'enseigne, elle vit qu'elle n'avait rien à attendre d'eux; aussi se préparait-elle à s'en aller, lorsque Saveouance l'arrêta : « Holà ! hé ! lui cria-t-il, la vieille ! je suis plus fort que toi pour dire la bonne aventure; montre-moi la main et je t'apprendrai si tu seras brûlée cette année ! Dis-moi-toi de me faire les gros yeux et de grommeler. Je ne te demanderai rien pour ma prédiction; au contraire, je veux te la payer. Allons, voyons ! es-tu trop fière pour gagner quelques schellings ? Donne-moi ta main, te dis-je, et j'y mettrai plus que tu ne penses et plus que tu ne mérites. »

La cupidité de l'Égyptienne surmonta sa répugnance; avec un regard de défiance, elle tendit enfin son bras flétri et ouvrit cette ramification de tendons et d'os décharnés qui lui servaient de main. Saveouance la saisit dans la sienne, feignit de l'examiner, y cracha dedans, et, la refermant soudain, se mit à éclater de rire au nez de la vieille.

Mais son triomphe, après cette grossière plaisanterie, ne dura guère : la Bohémienne se redressa avec une violence convulsive, on eut dit qu'elle se dégageait tout à coup des soixante-hivers qui pesaient sur elle, tant elle parut grande et terrible ! Après cet effort diabolique, elle tomba à genoux, et dans cette attitude, appela les malédictions de Dieu sur l'homme qui l'avait outragée. Il y eut quelque chose de si solennel dans cette invocation, et de si énergique dans les termes d'opprobre dont elle se servit, que Saveouance pâlit et ne put s'empêcher de chercher à la calmer, en lui disant d'un ton presque suppliant : « Ma bonne mère ! »

« Ta mère ! répéta la vieille, la mère d'un misérable tel que toi ! J'aimerais mieux être la mère d'un crapaud ou d'un reptile plus dégoûtant encore... Oses-tu bien parler de mère ? la tienne fut une vaga-

« On lit dans la Charte de 1830 :

« A Doullens, comme à Clairvaux, la plupart des condamnés ont manifesté des sentimens sincères de reconnaissance pour la clémence royale, des regrets pour le passé, de sages résolutions pour l'avenir. Un certain nombre manquaient absolument de ressources pour vivre en sortant de prison : ils ont reçu du gouvernement les secours nécessaires pour se rendre dans leurs familles, et aux résidences qui leur sont assignées par l'autorité. »

« La police s'inquiète beaucoup en ce moment des étrangers qui arrivent à Paris, les officiers de paix chargés spécialement des hôtels garnis ont reçu ordre de donner deux fois par jour la liste des voyageurs, le matin à 7 heures et le soir à 8 heures. Cette surveillance s'exercera jusqu'au 15 juin prochain.

« On attend, dit le *Journal de Paris*, M. de Ludre sous peu de jours pour purger sa contumace, et M. d'Haussez, qui habite la Suisse, viendra également demander à la cour d'assises de Paris qu'elle procède à son jugement. Il est possible qu'en cet MM. de Ludre et d'Haussez, ainsi que beaucoup d'autres suivent la marche que leur indique le *Journal de Paris*. Mais on ne peut pas jusqu'à présent connaître les décisions qu'on pu prendre les contumaces qui sont à l'étranger.

« On écrit de Metz, le 10 mai :

« C'est le 24 que la princesse Hélène de Mecklembourg arrivera à notre frontière. On annonce que la remise de cette princesse sera faite avec une grande solennité. Deux tentes seront dressées à la limite de la France et de la Prusse. La princesse Hélène sera reçue par M. le duc de Choiseul, aide-de camp du roi, et par les autorités civiles et militaires du département. Une salve de trente-six coups de canon annoncera son entrée sur le territoire français; deux escadrons de cavalerie et un bataillon d'infanterie lui rendront les honneurs dus à notre princesse royale.

« On assure que la reine Hortense a fait son testament, il y a peu de jours, et qu'elle laisse des legs assez considérables à tous ses anciens serviteurs. Les lettres de Thurgovie annoncent que l'on n'a plus aucun espoir de la sauver.

« Il y a eu une réunion fort nombreuse de députés chez M. Thiers. Le tiers-parti, en masse, formait le fond de cette réunion; mais quatre députés de toutes les nuances intermédiaires y étaient venus. Les limites étaient marquées, du côté de la gauche, par M. Laurence; du côté du centre droit, par M. Vatout. M. Humann présidait.

« L'assemblée a décidé que l'on voterait contre la loi de déportation, si elle venait en discussion, et que l'on s'opposerait au préalable à la mise à l'ordre du jour, si la discussion était demandée. Cette loi d'intimidation a été condamnée à la presque unanimité.

« Une autre décision a été plus controversée; il s'agissait de la vie ou de la mort du ministère du 15 avril. Après une discussion assez longue, où les adversaires de ce ministère fondaient surtout leur opinion sur son impuissance et son incapacité, et où l'avis qui a prévalu a vivement insisté sur les raisons qui s'opposaient à ce qu'on renversât sans ménagement le ministère qui venait de contresigner l'amnistie, il a été décidé qu'on ferait ou qu'on laisserait vivre provisoirement le cabinet du 15 avril.

« Quatre vingt députés assistaient à cette réunion; quarante environ ont adhéré aux résolutions qui ont été prises. (Siccle.

bonde et une sale mendiant, un vase d'abomination foulé aux pieds de la multitude... Ta mère ! tiens, regarde je vais déshonorer sa tombe !... » Et, se traînant sur les genoux, elle essuya sa main sur une motte de gazon.

« Mais toi, misérable, continua-t-elle après cet acte de mépris, pillard des morts, voleur des matelots, je te prédits qu'avant une semaine tu seras pendu, comme un lâche coquin, aux verges de ton bâtiment, et j'atteste le ciel de la vérité de ce que je t'annonce. Fais venir un prêtre aussi vite que possible, entends-tu ? prie, prie, prie, et peut-être Dieu pourra te pardonner... Dieu le peut; moi, jamais, jamais ! Prépare-toi aux verges... repens-toi et sois pendu... aux verges, te dis-je; souviens-toi des verges ! »

« Ces mots, elle s'en alla continuant à marmoter des menaces et des malédictions. Notre esprit fort resta pâle et déconcerté. Flintstone, qui, en sa qualité d'Écossais et de marin, avait sa double dose de superstition, comença très sérieusement à conseiller au pauvre commis aux vivres de réformer sa vie, d'appeler un prêtre, de lire sa Bible et de mettre ordre à ses affaires, parce que de pareilles prédictions, prononcées par une vieille de cette âge, ne l'étaient jamais en vain. Le jeune enseigne Davever, riant aux larmes et sans chercher à contenir sa bruyante gaieté, demanda au malheureux condamné de lui céder quelques-unes de ses hardes, « car, lui disait-il, mon cher, vous ne pouvez les emporter avec vous dans l'autre monde. » C'en était déjà assez pour faire perdre patience à Saveouance, lorsqu'a son tour, Swinkim, le bon, l'honnête Swinkim, lui offrit ses consolations.

« Ainsi, mon pauvre Saveouance, vous serez pendu.

« Allez au diable ! répondit Saveouance.

« Ah ! Saveouance, mon cher Saveouance, songez au salut de votre âme; ne parlez pas si légèrement d'aller au diable, mon ami; réfléchissez y bien.

« Je vous dis d'aller au diable, imbécille que vous êtes ! répéta Saveouance.

« Entendez-vous ? quelles paroles impies ! et cela, quand il n'a plus huit jours à vivre. Saveouance, mon cher Saveouance, quoi que le monde en dise, je crois que les commis aux vivres ont une âme à sauver comme les autres; si vous avez quelque chose sur la conscience, ne mourez pas en pécheur endurci... faites une fin chrétienne, mon cher Saveouance, et confiez-vous à la miséricorde divine. Mais pour

### FEUILLETON.

#### SCÈNES DE LA VIE MARITIME.

##### UN DUEL SUR LES VERGES.

Parmi les navires mouillés dans la rade de Portsmouth, on remarquait l'*Hirondelle*, sloop gréé et portant dix-huit canons avec cent hommes d'équipage. Quelques jeunes officiers de ce bâtiment, qui avaient obtenu la permission de descendre à terre, sortaient gaiement d'une laverie située près de la mer, lorsqu'ils se virent accostés par une vieille femme faisant métier de dire la bonne aventure. La Bohémienne, en apercevant ces jeunes gens, se douta bien qu'il y aurait pour elle une aubaine de quelques schellings dans cette rencontre; aussi faisant sa plus gracieuse révérence, elle s'écria en passant près d'eux : « On je me trompe bien, ou je salue dans ce moment quelques-uns des futurs amiraux de la marine britannique. »

« Les jeunes marins à qui s'adressait cette gracieuse apostrophe étaient : le commis aux vivres, Saveouance; le capitaine d'armes, Flintstone; un joli enseigne, au teint frais, aux cheveux bouclés, Harry Davever, et Swinkim, second du lieutenant; tous appartenant à l'*Hirondelle*.

Saveouance était un fat mal élevé, ayant la louable ambition de se faire passer pour un homme comme il faut, et ne se doutant guère qu'il réussissait difficilement de la manière dont il s'y prenait. Il était vide, mais pas encore avare comme c'est trop souvent le cas des employés de sa classe. Agé seulement de vingt-deux ans, il avait tout le temps de devenir aussi laid qu'aucun des commis aux vivres, qui, de temps immémorial, ont le privilège de s'enrichir en rognant les rations de l'équipage. En attendant, présomptueux jusqu'à l'impertinence, il était fort amoureux de sa plate figure.

Swinkim était un gros garçon, jofuif, simple, et tendre comme une bergère écoutant une romance; ses grands yeux bleus se mouillaient de larmes à la vue de la moindre scène de misère ou de douleur. Il donnait toujours, non était pour lui un mot impossible. Mais il était braye jusqu'à la témérité.

La rusée sorcière devina, avec son instinct de Bohémienne, qu'elle avait dans Swinkim une dupe complaisante. Il fut le premier à lui tendre et ouvrir sa large main droite, qu'elle saisit de ses doigts crochus plus semblables aux griffes d'un vautour qu'à des doigts de femme. Il

**Bulletin de la bourse de Paris du 13 mai.** — La bourse a été très-calme aujourd'hui sur toutes les valeurs en général; le 3 p. c. a donné lieu à peu de transactions à 79 20 et 15; les achats et les ventes s'exécuaient pas 9,000 à 15,000 fin du mois. Les fonds espagnols seuls ont eu le privilège, avec les banques de Belgique, d'occuper la spéculation. L'actif, offert d'abord à 24 7/8, a été demandé à 25; de nombreuses affaires ont été engagées pour fin du mois prochain, sur cette valeur, à 26 1/2 27, dont 1 5.

Quant aux banques de Belgique, elles étaient demandées d'abord à 1430, puis des ventes partielles de cinq ou six actions ont fait fléchir les cours à 1427 50 et 1425. Cependant, nous avons remarqué que le report du comptant à la fin du mois était assez élevé, et qu'à 4 et 5 fr. de différence pour 15 jours, on n'hésitait pas à prendre par 25 et 50 actions ce qui se présentait. Un agent de change, connu pour opérer pour compte de fortes maisons de banque à 1425 au comptant, prenait tout ce qui se présentait.

**AFFAIRES D'ESPAGNE.**

Les journaux de Barcelonne, du 6 courant, donnent les détails suivants des événements qui ont eu lieu à Barcelonne du 4 au 5 mai.

Un certain nombre d'individus appartenant à la milice nationale, et surtout aux bataillons désarmés, s'emparèrent par surprise, le 4, à 7 heures du matin, de *las Casas consistoriales*, ainsi que de la maison de Santa Clara, où se trouvait l'artillerie principale de la garde nationale.

Ils commencèrent à élever des barricades et à placer des postes avancés dans les rues environnantes. Les partisans du mouvement ne tardèrent pas se joindre aux nationaux révoltés; en même temps, la milice se réunit dans ses quartiers respectifs. La garnison fut mise sous les armes, et toutes les mesures furent prises pour comprimer la tentative.

A 9 heures et demie une colonne de révoltés, composée de 300 hommes, musique en tête et suivie de beaucoup de monde, se mit en marche, se dirigeant vers le fort d'Atarazanas.

En tête de la rue dite Nueva il y avait un détachement de lanciers et un corps de mozos de la escuadra; un quart de la milice nationale était réunie devant Santa-Monica, avec une autre compagnie de mozos de la escuadra et avec deux pièces d'artillerie, mèches allumées. Dans le fort Atarazanas s'étaient formés quelques compagnies de la marine royale anglaise déployant leurs drapeaux et tenant prêts quelques pièces d'artillerie qui enfilait la rue Aucha et la Rambla.

Les révoltés, en passant devant la calle de Nueva, crièrent *vive la liberté! vive Isabelle II!* La troupe répondit à ces vivats sans faire hostilité; mais arrivés à la place du Théâtre, le gouverneur leur intima l'ordre de se retirer. Les révoltés répondirent à cette intimidation par quelques coups tirés contre l'inspecteur de la milice et contre les lanciers. Alors le gouverneur donna ordre à la troupe de faire feu. Le résultat de cette décharge fut 7 tués, 14 blessés mortellement et un grand nombre d'autres blessés plus ou moins grièvement parmi lesquels beaucoup de personnes qui se trouvaient à par hasard. Les mozos attaquèrent ensuite à la baïonnette, et la cavalerie chargea la colonne, de manière que celle-ci céda le terrain, laissant sur la place beaucoup d'armes et autres objets militaires.

Le général Parreno fit immédiatement publier l'état de siège dans toute la ville. Les troupes marchèrent sur le point où était le foyer du mouvement et où les révoltés s'étaient fortifiés. Le feu dura toute la journée; les assiégés proposèrent de se rendre, mais à des conditions qui ne pouvaient pas être acceptées. Chacun conserva ses positions pendant la nuit; mais vers le matin, lorsque les révoltés allèrent prendre les ordres de leurs chefs, ils ne trouvèrent personne, ces chefs s'étaient sauvés abandonnant la partie. De cette manière, l'affaire se termina promptement. Les troupes occupèrent les Casas consistoriales et tous les autres points et l'ordre fut ainsi rétabli.

Le général Parreno, la députation provinciale et l'ayuntamiento ont publié des proclamations relatives à la circonstance. Le général Pastor et le consul anglais se sont surtout distingués par l'aide qu'ils ont prêtée aux autorités espagnoles.

D'après les journaux du 6, de Barcelonne, l'ordre régnait aussi à Tarragone, et les bonnes relations étaient rétablies avec les autres provinces.

**HOLLANDE.**

On écrit de La Haye, 8 mai :  
La session des états-généraux a été close le 11 à midi par

l'honneur de vos camarades, puisque vous devez être pendu, promettez-nous de l'être pour quelque chose qui en vaille la peine, sans souiller votre mémoire. Que ce soit pour quelque acte énergique; jetez le commandement par dessus le bord; crevez un œil à l'amiral, et si vous aviez un vol à commettre, préférez, je vous prie, un vol à main armée, un vol sur la grande route, à une escroquerie de petit filon; n'allez pas faire un faux billet de banque, ni...

Le commis aux vivres n'y tint plus, et sans laisser achever ces charitables avis, moitié sérieux, moitié plaisants, il appliqua sur la joue de son bienveillant consolateur un soufflet à poing fermé qui faillit le renverser par terre. Aussitôt sans attendre le cartel, le belliqueux Flintstone se plaça à la gauche du commis aux vivres en se déclarant son témoin, et le joyeux enseigne, sans cesser de rire, prit la place équivalente à côté de Swinkim. Les deux adversaires se mirent en garde avec cet instinct du boxeur qui caractérise tout loyal sujet de sa majesté britannique.

Le combat eut lieu dans les règles, et au même instant, un troisième témoin apparut sur une éminence voisine; c'était la vieille Bohémienne, levant les mains avec un geste convulsif et poussant les cris d'une joie féroce chaque fois que le poing musculueux de Swinkim retentissait sur les côtes de son faible antagoniste.

« Bravo! s'écriait-elle, bravo! mon bel enseigne; bien frappé mon bien-aimé des dames; c'est cela mon jeune lieutenant. Hourra! mon beau capitaine... vois, chanceler cette insulteur de vieilles; jette-le par terre, il glisse déjà dans son sang... encore, encore, mon commodore, un dernier coup pour me venger, mon amiral... le voilà dans la boue; oh! le lâche, qui s'évanouit comme une fille malade! »

Et la vieille Bohémienne avait dit vrai, car, au bout de dix minutes de coups donnés et rendus, le tendre mais robuste Swinkim avait mis Saveounee hors de combat.

La bonté naturelle du vainqueur reprit le dessus, lorsqu'il vit tomber et s'évanouir son camarade; il se pencha vers lui aussi affectueusement que si c'eût été son frère, s'accusant lui-même de cruauté et appelant à son secours jusqu'à la vieille sorcière, qui ne discontinuait pas de faire ses contorsions à cent pas du groupe.

Trois jours après cet événement, et avant que Saveounee osât encore montrer au grand jour ses yeux pochés, l'*Hirondelle* reçut l'avis de se

M. le ministre de l'intérieur qui à cette occasion a adressé le discours suivant aux deux chambres réunies :

« Nobles et puissans seigneurs, je suis chargé par le roi de me rendre au milieu de vous pour déclarer que les travaux de la présente session des états-généraux sont terminés. Les projets de loi présentés à VV. NN. PP. ont été successivement examinés, et le résultat a témoigné de nouveau de cet esprit de concorde et d'unanimité grâce auquel la Néerlande peut s'élever au-dessus des difficultés (*teleurstellingen*) du moment et se livrer à l'espoir d'un meilleur avenir. Un jour, il n'en faut pas douter, toutes les questions qui restent à régler dans l'intérêt du pays seront résolues d'après les principes de la justice et l'équité, lorsque notre conduite prouvera que nous prisons la justice et l'équité pardessus tout. Au milieu des circonstances extraordinaires et des besoins extraordinaires qui s'en sont suivis, le crédit national a de nouveau été raffermi par le concours sincère et fidèle de toutes les branches du pouvoir législatif. VV. NN. PP. ont encore une fois élevé une partie de l'édifice de notre législation nationale. Nous avons à nous réjouir d'être mis pleinement en possession d'institutions judiciaires, dignes de l'époque où nous vivons, dignes du peuple auquel nous appartenons. Ce doit être pour VV. NN. PP. une récompense flatteuse d'emporter à la fin de vos travaux la conviction d'avoir coopéré de tout votre pouvoir au bien être de la patrie. Cette conviction permettra à VV. NN. PP. de jeter avec satisfaction un regard en arrière sur la session qui va finir. Au nom du roi je déclare close la présente session des états-généraux. »

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, LE 15 MAI.**

M. le gouverneur vient d'adresser aux administrations communales, une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, interprétative de l'article 78 de la loi communale, statuant que les peines à porter par les conseils communaux, contre les infractions à leurs ordonnances et réglemens d'administration intérieure et de police, ne peuvent excéder celle de simple police; que les amendes plus fortes commuées par les réglemens et ordonnances en vigueur, seront réduites de plein droit au maximum des amendes de simple police, à l'expiration des deux années qui suivront la promulgation de la nouvelle loi. On a soumis à l'autorité supérieure la question, si ces dispositions sont applicables aux pénalités et aux réglemens en matière d'octroi municipal? Cette question a été résolue négativement par un arrêt de la cour d'appel de Gand, en date du 23 novembre 1836. Cet arrêt établit que la matière d'octroi municipal reste réglée par la loi du 29 avril 1819, et que par suite, l'art. 78 de la loi communale n'est point applicable aux peines contre les infractions en cette matière.

Un cabaretier, âgé de 40 ans environ, demeurant à Anderlecht, près de l'église, s'est coupé la gorge avant-hier soir, dans sa cave. On est couru en hâte chez le curé qui lui a administré l'extrême onction. Ce malheureux est mort quelques instans après. On ignore ce qui a pu lui inspirer une aussi funeste résolution. Il laisse une veuve.

**Bruxelles, 15 mai (trois heures).** — Aujourd'hui liquidation. Le cours de l'actif espagnol ouvert à 23 1/8 argent, est progressivement arrivé à 23 7/8 fait, puis après être descendu à 23 3/4 papier, on est revenu à ce dernier prix argent, à la clôture 23 3/8 papier. On parlait de nouvelles du théâtre de la guerre venues par courriers extraordinaires, et ce qui y faisait ajouter foi, c'est que des lettres particulières de St. Sébastien et d'Estella, annoncent positivement que les hostilités devaient commencer le 10 du courant. Société-générale émission de Paris 155 1/2 P; Actions-Réunies 102 5/8 argent; Banque de Belgique 139 1/2 argent sans vendeurs.

**Marché des huiles et graines.** — On n'a rien fait en huile, graines de colza et lin, l'huile au comptant a subi une forte baisse depuis peu de jours et se maintient maintenant au cours noté; l'huile à terme est demandée.

**Anvers, (deux heures.)** — Ardoins 23 1/4 3/8 1/2 5/8 3/4 argent.

**LIEGE, LE 16 MAI.**

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que notre conseil communal avait accordé au directeur du spectacle, une somme de quatre mille francs, à titre d'indemnité des pertes qu'il avait essayées.

tenir prête à mettre à la voile. Le capitaine Hilburn devait dîner avec l'amiral à bord du vaisseau-pavillon, recevoir de sa main les dépêches et partir après le dessert, arrangement parfait qui conciliait à merveille le bien du service et la nécessité de faire dîner les capitaines. C'était au mois de mai. Le capitaine Hilburn se rendit, à deux heures de l'après-midi, à bord du *Royal William*, car plusieurs personnages éminens se trouvant à Portsmouth où ils étaient venus faire une partie de plaisir, on avait pensé qu'un dîner sera meilleur en pleine mer, dans une cabine au plafond bas, que dans la belle salle à manger du commandant en chef, à l'hôtel de High-street; il ne faut pas disputer des goûts.

L'*Hirondelle* était mouillée sur la côte de l'île de Whigt, et le premier lieutenant, jaloux de la propriété du pont, eut découvert, dans quelques fragmens de roche épars çà et là sur la plage d'une petite anse de l'île, des matériaux excellens pour servir de pierre sainte, ou pierre ponce que nous appelons *Holy Stone*. Le lieutenant lui fit mettre en mer la chaloupe avec seize rameurs, chargea le bon Swinkim de cette commission et lui recommanda bien de ne pas laisser descendre à terre aucun matelot. Il s'acquitta de sa commission, mais il n'eut pas le courage de résister aux prières de l'équipage qui demandait à boire un seul verre de grog à la cantine voisine. Swinkim se mit à rêver et s'endormit; au bout de trois heures, il se réveilla au bruit du canon de l'*Hirondelle*. La chaloupe était engravée et son équipage était ivre. Le capitaine revenu à bord était furieux, parce qu'il avait l'ordre de partir sur le champ et qu'il était sous les yeux de l'amiral mouillé à Spithead.

Enfin on arma les canots et les ivrognes furent hissés comme des sacs de son, et mis aux fers pour couvrir leur grog; quant à Swinkim, il garda les arrêts. Heureusement, tout cela fut fait avant que la chaloupe de l'amiral pût nous aborder, et elle était encore à un demi mille de nous lorsque l'*Hirondelle* put s'éloigner à toutes voiles, se souciant peu de recevoir un message qui avait ordre peut-être de démentir notre capitaine de ses fonctions. Quand la nuit vint, nous étions déjà loin, bien loin dans la Manche.

Pendant cette nuit, le pauvre Cynon Swinkim ne fit que se retourner dans son hamac, et pour la première fois de sa vie, il connut ce que c'était que l'insomnie. Le capitaine, homme sévère sur la discipline, lui avait fait annoncer que le lendemain à midi précis, il le dégradé-

L'exécution de cette décision était subordonnée à la sanction de la députation permanente de notre conseil provincial. Nous apprenons que cette députation vient de rejeter l'allocation du conseil communal, en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à indemnité.

Nous avons dans le tems et à plusieurs reprises, soutenu la nécessité d'un subside théâtral, nous avons démontré que sans subside l'exploitation de notre salle de spectacle devenait impossible, et que sa fermeture aurait pour notre ville des conséquences très-préjudiciables. En effet elle réduirait d'abord à l'indigence, une foule de personnes attachées au théâtre et qui y trouvent des moyens d'existence, et ensuite elle éloignerait quantité d'étrangers qui viennent faire circuler parmi nous une masse de numéraire qui va incessamment remplir le comptoir du marchand, de l'uber-giste, du loueur de voiture, etc. Nous ne reviendrons pas sur cette démonstration; elle a été complète, puisque notre conseil communal a voté un subside assez élevé, qui a reçu l'approbation de la députation permanente elle-même.

Il nous semble que les considérations qui ont fait voter le subside, militent tout aussi fort en faveur de l'indemnité réclamée. En accordant le subside, on n'a donné à M. Sime que la somme strictement nécessaire, indispensable même, pour soutenir son administration théâtrale; on n'a pas eu l'intention d'ajouter à des bénéfices reconnus, une somme si considérable et dont la destination n'aurait été que d'augmenter l'aisance de notre directeur; ce serait faire injure à nos magistrats, communaux et provinciaux, si nous le pensions, et certes, ils sont trop économes de nos deniers pour qu'il en soit ainsi. C'est donc pour que la direction puisse marcher qu'elle a obtenu un subside; Eh bien! s'il survient dans le cours de l'année théâtrale de ces événemens imprévus, qui par la diminution qu'ils amènent dans les recettes probables, les fassent descendre au niveau des dépenses, subside compris, nous pensons qu'il y aurait contradiction dans le refus de l'indemnité, puisqu'on veut que l'administration théâtrale vive, marche, et qu'on lui refuserait les moyens qui doivent la faire vivre et marcher. La question de l'indemnité doit donc se réduire à ceci; le directeur, à qui nous n'avons accordé qu'une somme indispensable, a-t-il subi une diminution imprévue dans ses recettes? y a-t-il un déficit? en justification? Ces questions résolues affirmativement, il n'y a pas à hésiter, l'indemnité doit, sous peine de contradiction, nous le répétons, être accordée. On assure que M. le directeur a donné au conseil communal tous les appaisemens à cet égard; nous devons le croire, puisqu'il avait alloué l'indemnité. Mais, peut-être la députation permanente, par un scrupule que l'on ne peut certes blâmer, puisqu'il s'agit ici de disposer de sommes appartenant à des tiers qui lui ont confié leurs intérêts, a-t-elle voulu s'assurer aussi de la réalité des pertes éprouvées par le directeur; nous blâmerions alors celui-ci d'avoir, par un défaut de soins, compromis le sort de l'allocation dont il s'agit, et placé ainsi la députation dans le cas de lui refuser sa sanction.

— Samedi dernier, une vingtaine de pontons et de barques chargés remontaient la Meuse. Dans le nombre se trouvaient deux bateaux pesamment chargés de grains, et deux barques portant des canons de fer. Arrivés à Herstal, à l'endroit où le courant de la Meuse est le plus rapide, les chevaux qui remorquaient ces bateaux ne purent résister à la violence des eaux et du vent, ils reculèrent, furent entraînés, et pour les sauver d'une mort certaine, eux et leurs conducteurs, on n'eut que le tems de couper les cordes.

Alors plusieurs bateaux descendirent sans direction, les uns le gouvernail, les autres le flanc en avant. Les bateliers eurent le tems heureusement de laisser jeter l'ancre et réussirent à arrêter, au moment où un choc, qui eût été fatal, devenait inévitable. On n'a à regretter la perte d'aucun homme. Les chevaux se sont sauvés à la nage, à l'exception d'un seul qui a été retiré mort un peu plus loin. Une barque, qui n'était pas montée, a continué à descendre. On ignore ce qu'elle est devenue.

— Des ouvriers armuriers de la ville de Liège et des environs viennent d'être engagés pour aller travailler à St.-Petersbourg et y former des ouvriers russes; l'avance nécessaire leur est faite pour le voyage; le prix de la journée est très-élevé, selon les capacités.

— Notre industrie fait une perte assez sensible par l'éloigne-

rait, le ferait monter à la tête du grand mât, et terminerait ces importantes cérémonies par l'administration de trois douzaines de coups de fouet sur les épaules. Sa foi en la Bohémienne commençant à s'ébranler; il regretta vivement de n'avoir pas sauvé ses épaules en prenant la fuite.

Or, tandis que le pauvre Swinkim calculait avec anxiété la douleur que chacun des trois coups de chat à neuf queues lui ferait éprouver sur la ramification des nerfs qui se anouissent sous l'épiderme des épaules, le commis aux vivres veillait aussi, s'avouant d'avance l'indigne plaisir de la dégradation de son charitable vainqueur. Comme il n'osait pas montrer sa face meurtrie sur le pont en plein jour, il n'eût pas le courage de monter pour respirer la fraîcheur d'une belle nuit de mai. Il était une heure du matin; Swinkim regarda à travers les écoutilles, ne voyant sur le gaillard d'arrière que des amis, s'y trouva d'un pas lugubre. Il n'y avait alors sur le pont que Flintstone, l'écossais, qui, ayant fait un rêve, avait renoncé à dormir plus long tems cette nuit, et le malicieux enseigne, Darever, chargé du troisième quart.

La lune était dans son plein, la brise légère, et le brick, toutes ses voiles dehors, filait trois nœuds à l'heure. Rien en vue; ni terre, ni navire. Le capitaine d'armes et l'enseigne, l'un et l'autre très-alligés de la mésaventure de leur ami, lui adressaient quelques paroles de consolation, quand le haineux commis aux vivres fit son apparition soudaine; sur sa laide figure, la rancune semblait avoir arboré ses couleurs les plus hideuses, mais le vert pâle et le bleu livide y dominaient. Son sourire avait quelque chose de démoniaque, lorsqu'il s'approcha de Swinkim, et lui dit sans façon :

« Eh bien donc, monsieur l'officier des pierres saintes, nous allons voir vos larges et grasses épaules, battues comme une longe de veau qu'on va mettre au four. Vous pleurez, mon grand garçon... allons, réservez ces larmes pour la partie de demain. »

« N'avez-vous pas honte de parler ainsi, Saveounee? dit d'un ton sévère Flintstone. »

« Si vous dites un mot de plus à mon camarade, je vous fais dégringoler sous le pont, » ajouta Darever indigné.

Quant au pauvre Swinkim, il se contenta de dire : « Je m'étonne, Saveounee, que vous ayez le cœur de me parler ainsi. »

« Pourquoi pas? » répliqua fièrement le commis aux vivres. Je vous

ment de ces ouvriers, qui vont, pour l'avenir, établir à l'étranger une concurrence contre notre commerce d'armes.

(J. de la Province.)  
— Le dépôt du rime, est parti ce matin pour Menin, comme nous l'avions annoncé.

— Le 3me bataillon du premier de ligne arrivera le 19 en ville, pour y tenir garnison. On présume qu'il sera caserné à la citadelle.

— On s'occupe en ce moment de la réorganisation des compagnies d'élite du 9e de ligne, qui doivent faire partie du régiment des grenadiers et voltigeurs.

— On écrit d'Anvers :  
M Ducorron, substitut du procureur du roi, a été arrêté hier, et conduit à Bruxelles par la gendarmerie. Nous ne connaissons pas encore d'une manière positive les motifs de cette arrestation. Il paraîtrait que c'est sous prévention de faux. Toutefois nous pouvons assurer que les faits, s'ils existent, sont antérieurs à sa nomination à Anvers.

— On lit dans le Handelsblad :  
L'esprit de parti ne s'est point modéré chez nos voisins; il se manifeste au contraire avec plus d'impudence et de fierté que jamais. Écoutez la voix des orangistes, dont l'organe principal est le *Messenger gantois*, nous disons *gantois*, parce qu'il n'est pas néerlandais, en dépit du titre des *Pays Bas*, qu'il a ajouté récemment à sa feuille. Nous y avons lu des articles où la calomnie et le mensonge y dépassent toutes les bornes. Nous y avons trouvé que le *Handelsblad*, l'*On-partydige* et l'*Arnhemse Courant* se sont laissé acheter par le gouvernement belge pour défendre ses intérêts, et qu'ils écrivent contre leur conscience en demandant la séparation définitive des deux parties des Pays-Bas. Nous répondrons hardiment au *Messenger*, qu'aucun vrai néerlandais ne descendra aussi bas qu'il pense, que sa supposition nous révolte le cœur, et que nous, avocats consciencieux de la séparation, nous pouvons regarder son assertion comme un vain bavardage.

— Les arguments, dont on appuie la restauration, sont si faibles qu'ils ne méritent pas le nom d'arguments. Delà la perte de terrain que cette opinion éprouve sans cesse. Ses partisans les plus tenaces renoncent tous les jours à leurs illusions, en se laissant convaincre par la vérité des choses. On se persuade de mieux en mieux chez nous que la Néerlande, nation de deuxième ou troisième rang, est devenue plus forte par l'union de ses enfants seuls et par le réveil de leur patriotisme; que retranchée derrière ses fortifications naturelles, elle jouit d'une plus grande sûreté que par un accroissement de territoire et une population plus nombreuse, population à jamais divisée par ses sentimens et ses besoins.

— On écrit de Philadelphie, 20 avril : Une révolution commerciale s'opère ici. Chaque jour de nouvelles faillites sont déclarées. A la Nouvelle Orléans on signale une faillite de 6 millions; une de 5 et une de 3 millions à Philadelphie; la maison Jackson-Aidées et compagnie, manque de 3 millions et demi. Celle de Samuel Comly de 2 millions. A New-York, 88 faillites depuis un mois forment un passif immense.

— Des lettres de Beiruth, en date du 31 mars annoncent qu'un tremblement de terre, survenu en Palestine au mois de janvier dernier, a coûté la vie à plus de 6,000 personnes. Ibrahim-Pacha a envoyé la liste des morts au Caire. Jaffa, Tiberiade et 29 villages ont perdu une grande partie de leur population dans ce triste événement.

Variétés.

PARIS.

A cet appel de l'huissier : Pour M. le procureur du roi contre Clerebault, celui-ci se lève et s'écrie : « Je me permettrai de dire à Monsieur qui vient de prononcer ces mots, qu'il est dans la plus épaisse des erreurs touchant mon individu, et que je n'ai jamais eu la plus légère des bisbilles avec M. le procureur du roi, que je respecte et vénère comme étant mon magistrat et défenseur naturel.

M. le président : Aussi n'êtes-vous traduit devant nous que sous la prévention d'insultes envers les gardes municipaux.

Le prévenu : Ah! ça, à la bonne heure... les gardes municipaux ne me sont de rien, et j'ai pu m'évaporer contre eux à des mots suscités par ma dignité d'homme extraordinairement vexé.

Mais M. le procureur du roi, jamais!

déclare, messieurs, que je n'entends pas qu'on me traite comme un paysan. Ce n'est pas à coups de poing que je veux me battre, et vous, Swinkim, vous avez abusé lâchement de votre force, parce que vous n'auriez pas le cœur de tirer le pistolet comme un gentleman.

— Vous croyez, dit Swinkim qui commençait à s'échauffer.

— Oui, je crois, et je vous défie de me démentir.

— Je suis cependant à vos ordres: où et quand?

— Ici, à l'instant, sur le gaillard d'arrière, je parie vous loger une balle dans la tête.

— Eh bien! j'y consens : j'aime encore mieux être tué par un drôle de votre espèce que d'être fustigé demain matin. Flintstone, ayez l'obligeance de nous prêter une paire de pistolets.

— A la bonne heure, dit l'enseigne étourdi.

— Non, non, messieurs, s'écria Flintstone, plus prudent, nous ne devons pas faire tant de vacarme sur la tête du capitaine. Dieu me préserve d'empêcher deux braves de voler leur querelle d'une manière honorable, mais il faut que ce soit en effet d'une manière honorable, en plaçant chaque adversaire sur une vergue. C'est la règle d'un vrai duel à bord... qui passe un peu de mode, j'en conviens, mais tant pis pour la marine. Allez! messieurs, faites vos dispositions, je vais chercher les pistolets: en deux minutes, je suis à vous.

On se rendit à l'avis de Flintstone, sans objection de part ni d'autre. Après une courte discussion, il fut convenu que le brick ayant l'amure à bâbord, le commis aux vivres se placerait sur la vergue de hune, ce qui lui permettrait de s'accrocher à son cargue-point du hunier avec la main gauche et de faire feu sur son adversaire avec la droite, en s'adossant au palan du petit perroquet; c'était là réellement un très bon terrain pour un dueliste. La position de Swinkim n'était ni aussi agréable ni aussi commode; il monta sur la grande vergue, la voile majeure se trouvait entre lui et le commis aux vivres, à moins qu'il n'allât à l'extrémité de la vergue, et alors il n'avait pour appui que la ralingue du mât, ce qui l'obligeait de viser par dessus le bras gauche, mais ce n'était là que de faibles inconvénients dans une affaire si sérieuse. Tous les préparatifs étant réglés, les combattans donèrent leur parole d'honneur qu'ils ne compromettraient personne, s'engageant tous les deux, ou le survivant des deux, à jurer qu'ils avaient pris leur parti sans l'assistance d'aucun tiers; puis le rusé Flintstone déposa deux pistolets sur les bittons d'écoutte de misaine, afin qu'on ne pût pas dire qu'il avait prêté ou remis aux deux adversaires les instrumens du combat; alors ils con-

Un garde municipal : Au respect que je vous dois, Monsieur était assoul comme la bourrique du diable.

Le prévenu : Gendarme, ne molestez pas ma dignité d'homme en me simulant à un ignoble quadrupède.

M. le président : N'interrompez pas le témoin.

Le garde municipal : Et malgré qu'il était plein à déborder si on l'avait tant seulement touché du bout du doigt, il voulait encore boire, et il tapait comme un sourd avec sa canne sur toutes les tables, en demandant toutes les liqueurs les plus incohérentes. Je m'engageai à lui dire qu'il était l'heure de rentrer dans sa coquille, alors il se métamorphosa subitement en bête féroce, et il m'invectiva de toutes les injures du calendrier.

M. le président : Précisez les injures.

Le témoin : Andouille ficelée, navet tricolore... est-ce que je sais... les quarante infamies, ce qui fait que je l'ai incontinent incarcéré au violon du poste, où il a fait toute la nuit un tintamarre de tous les cent mille diables.

M. le président, au prévenu : Qu'avez-vous à répondre?

Clerebault déploie une incommensurable feuille de papier, et en commence ainsi la lecture, en appuyant sur chaque mot :

« Honorables distributeurs de la justice, je pourrais être patenté tout comme un autre, et faire partie de la garde nationale que je vénère; mais je n'ai pas d'état et je demeure en garni, vu que je jouis d'une aisance que j'ose dire que je dois à la sueur du front de mon père, et que je dépense à ma fantaisie, conformément à sa volonté paternelle. Or, des plaisirs nombreux que le séjour de la capitale offre à un rentier de mon âge et de mon tempérament, la barrière est le plus doux à mon cœur; j'y vais régulièrement le dimanche et le lundi; et je n'y manque jamais les autres jours de la semaine. On peut se permettre cela quand on est légitime propriétaire de 475 fr. de revenu. »

M. le président : Arrivez au fait qui vous est reproché.

Le prévenu : Je voudrais d'abord entrer dans quelques détails relativement à mes jeunes années.

M. le président : Cela n'a aucun rapport avec la prévention; venez vite au fait.

Le prévenu : Alors je n'y suis plus du tout... condamnez-moi, envoyez-moi aux galères, en place St-Jacques, tout ce que vous voudrez, je me dévoue.

Clerebault se rassied, remet son manuscrit dans sa poche, et il est impossible de lui arracher un mot de plus. Le tribunal le condamne à quinze jours de prison et à 25 francs d'amende. « Ça m'est égal, dit-il en s'en allant, j'ai des rentes. »

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIÈGE.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public que, par suite des examens semestriels, l'administration peut disposer de 25 places d'élèves dont la désignation suit :

Table listing musical instruments and their number of places: Solfège (8), Chant (2), Violon (3), Violoncelle (2), Flute (2), Haut-Bois (4), Clarinette (2), Bas-on (2).

Les aspirans aux places d'élèves sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du Conservatoire avant le 24 de ce mois.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole ou qu'ils ont été inoculés ou vaccinés.

A partir du lundi 22 de ce mois, le bureau du commissaire de police du quartier du Sud, sera transféré rue Bertholet, n°.

ANNONCES.

QUARTIER composé de DEUX PIÈCES à l'étage, à LOUER, maison située au commencement du Quai d'Avroi. — S'adresser Quai de la Sauvenière, n° 12 (bis).

A VENDRE QUATRE MEULES DE FOIN extantes sur MARTIN PRÉ, à Sauwheid, commune d'Embourg. S'adresser à M° VARLET, notaire à Beyne. 942

PASTILLES DE GALABRE,

De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris.

Guérissent : rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouemens, coqueluches, grippe, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Liège, M. Leboutte-Decamps, ph. 957

sultèrent le sort pour savoir qui tirerait le premier. Le commis aux vivres eut l'avantage.

Les matelots de l'équipage ne virent rien de ce qui se passait ou n'y firent aucune attention. Swinkim et Saveoune, cachant chacun leur arme sous la capote, grimperent aux cordages et parvinrent au marche-pied des vergues, d'où le commis aux vivres eut quelque peine à se dégager; néanmoins, il y réussit plus facilement qu'on ne s'y serait attendu.

Les voilà donc à leur poste, attentifs au signal.

« Portez plein et ne laissez pas un seul brin de toile, dit Darever au timonnier. faites beau jeu à mon camarade: c'est à présent le moment.

— Y êtes-vous? demanda le commis aux vivres, visant d'un bras ferme Swinkim, qui était à l'extrémité de sa vergue.

— Oui, répondit ce-ux-ci en pointant son pistolet sur la tête de son adversaire.

— Recevez donc cette balle, lui cria Saveoune avec sa voix aigre.

— Acceptez mes complimens avec la mienne, » répondit Swinkim d'un ton de bonne humeur.

Le bruit des deux pistolets déchargés à une pareille hauteur s'en tint à peine sur le pont; mais Flintstone et Darever attendirent en silence le résultat de l'explosion. Swinkim resta ferme comme une statue; le commis aux vivres, au contraire, dès qu'il eut tiré, laissa tomber son pistolet dans l'eau, chancela, et eût que le temps de rouler la corde de la voile autour de ses deux mains pour éviter de tomber dans la mer. La balle de Swinkim avait tranché net le cargue-point de hunier, auquel il s'était cramponné au-dessus de sa tête; il n'avait pas le pied assez marin pour se tenir en équilibre sur la vergue, et il se trouva ainsi suspendu par les mains.

A cette vue, Swinkim, ouvrant de grands yeux, s'écria : « Pendu! pendu! par ma foi, la Bohémienne est une vraie sorcière et je serai contre-animal! » A cette exclamation de joie succéda bientôt un sentiment de tristesse; car il n'y avait ni passion ni haine qui pût étouffer sa bonté naturelle. En un moment, il eut sauté sur le pont.

Mais que faire du commis aux vivres, qui, balancé ainsi entre le ciel et l'onde, poussait les lamentations pathétiques? L'enseigne qui était de quart ne se souciait guère de mettre la vergue sur le mât, de peur d'éveiller l'attention du capitaine et des autres officiers; de sorte que, d'accord avec Flintstone, il répétait au pauvre pendu de se tenir

A LOUER, rue de l'Université, n° 2, à gauche en venant du pont de la Boverie, un BEAU QUARTIER composé de dix pièces, savoir :

Quatre pièces au rez de chaussée, six chambres, caves et la jouissance d'un jardin.

MATERIAUX A VENDRE.

Les entrepreneurs de bâtimens, murs de quai ou autres ouvrages de ce genre, qui voudraient acheter du MOELON etc. peuvent s'adresser au receveur des domaines, rue Potier, n° 751. 883

VENTE

BELLE MAISON DE COMMERCE, D'UNE FORT BONNE RENTE.

LE VENDREDI 26 mai 1837, à 11 heures, il sera vendu aux enchères, par le ministère et en l'étude de M° DUSART, notaire, rue Féronstrée :

1° Une BELLE MAISON DE COMMERCE, située à Liège; place St-Lambert, laquelle fera le coin de la rue sous la Petite Tour, d'après le redressement de cette rue, dont l'exécution doit avoir lieu incessamment.

2° Et UNE RENTE DE SOIXANTE-QUATRE MUIDS d'épeautre, dont quarante-six muids sont libres de toute retenue; régulièrement payée et affectant des immeubles, près de Liège, qui ne sont grevés que de cette charge.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 833

Etude du notaire Delexhy, A LIEGE.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, EN MASSE OU EN DÉTAIL : LA BELLE PROPRIÉTÉ

FONDERIE AU TROOZ, COMMUNE DE FOREST,

A ÉGALE DISTANCE DE LIÈGE ET VERVIERS; CETTE PROPRIÉTÉ SE COMPOSE :

1° D'UNE BELLE MAISON DE MAÎTRE, UN VIEUX CHATEAU, Ecurie, plusieurs habitations de marteleurs, jardins, vergers, bois et bosquet formant un ensemble d'environ quatre hectares.

2° DE DEUX MARTINETS A DEUX MARTEAUX, avec grand magasin et comptoir.

3° De deux belles usines comprenant onze bancs de forage pour canons de fusils et deux grandes meules à aiguiser.

4° De quinze forges servant à alimenter ces usines, qui sont encore susceptibles d'être augmentées de sept bancs de forage.

Ces usines sont dans le meilleur état et sont mues par un des plus forts coups d'eau qui existent sur tout le cours de la Vesdre.

L'établissement est assez spacieux pour être approprié avec avantage à toute espèce de fabriques et notamment à une fabrique de draps qui réunirait dans son ensemble tout ce qui est nécessaire à la fabrication.

La grand'route qui longe cette propriété, celle du ris de Mosheux qui y aboutit et le chemin de fer qui doit nécessairement la traverser, donneront les plus grandes facilités pour l'approche des matières premières et l'écoulement des produits.

S'adresser à l'établissement pour le visiter et au notaire DELEXHY, pour en connaître le prix et voir le plan de la propriété. 913

comme un grappin; qu'on le descendrait dans l'eau, et qu'on le pêcherait ensuite au moyen d'un harpon. Deux matelots détachèrent donc des taquets de tournage les cargue-points du mât de hune, et commencèrent à filer du câble jusqu'à ce que le pendu plongeât dans la mer.

Par malheur, le diable permit qu'il s'élevât en ce moment une forte brise, si forte même qu'on fut aussitôt forcé de carguer les royales; le brick donna à la bande, et, au lieu de filer trois nœuds à l'heure, il se mit à en filer près de sept. Le pauvre Saveoune se vit donc tout comme une amorce de requin.

Le vacarme des flots à ses oreilles lui donnait des vertiges; il lui semblait être emporté à travers les eaux avec la vitesse d'une étoile filante. Sa main engourdie lâcha le câble, et avant que le brick pût être mis en panne, il était déjà en arrière d'un quart de mille.

Personne, à bord de l'*Hirondelle*, ne s'affligeait beaucoup d'un pareil accident. Un homme se noyait; mais ce n'était qu'un commis aux vivres, et quel commis aux vivres! Flintstone ne songeait qu'à la manière dont il inscrirait la dépense du pistolet. Heureusement, Darever, ayant fixé la grande vergue sur le mât, sauta dans le petit canot de l'arrière avec quatre hommes et se fit descendre immédiatement. Le capitaine, le lieutenant, tous les officiers, et une grande partie de l'équipage, accoururent aussi sur le pont au cri d'alarme : un homme à la mer!

Mais où était Swinkim? à quelques toises de Saveoune, soufflant et traquant comme un marsouin. Lorsque le canot l'atteignit, il avait saisi par la nuque son adversaire, et le secouait comme un chien de Terre Neuve secouerait un petit roquet indocile; car le commis aux vivres, dans le délire, étendant convulsivement les bras et les jambes à droite et à gauche, en homme résolu à se noyer. Il y aurait réussi certainement sans le secours du généreux second du lieutenant. On le transporta à bord, privé de connaissance.

Le capitaine pardonna à Swinkim, en récompense de son héroïque conduite; les dix-sept ivrognes obtinrent aussi leur grâce par la même considération. Ce ne fut que longtemps après que l'on sut par quel incident Saveoune était tombé à la mer, et ce devint une source intarissable de plaisanteries. L'aventure, d'ailleurs, lui servit de leçon : il comprit qu'il était nécessaire d'avoir de bons camarades, à défaut d'ennemis généreux, lorsqu'on est commis aux vivres, et exposé aux risques de l'Océan.

MERCREDI 17 de ce mois, à 10 heures, on adjudera définitivement et sans aucune réserve.

EN L'ETUDE DU NOTAIRE PAQUE, UNE MAISON,

SISE A LIEGE, SUR LE CHAFFOUR, Cour près de la pompe, N° 532, SUR LA MISE A PRIX DE 3,500 FRANCS. ET UNE MAISON, située rue Matrognard, dite Molinet, N° 539, sur la mise à prix de 2,200 francs.

VENTE D'IMMEUBLES ET D'UNE RENTE.

Le JEUDI 18 MAI 1837, à une heure de l'après-midi, en l'étude, par le ministère de M. FRAIKIN, notaire à Chockier, et pardevant M. le juge-de-peace du canton de Hologne-aux-Pierres, il sera procédé à la vente publique des

IMMEUBLES SUIVANS, SAVOIR :

- 1er. lot. UNE MAISON, appendices et dépendances, avec un petit jardin y annexé, située audit Chockier, tenant au sieur Lambert Genlis et à la grande route. 2e. lot. DEUX AUTRES MAISONS contigues joignant à la précédente et ayant leurs entrées dans la large ruelle. 3e. lot. DEUX AUTRES tombant en ruines, situées au Chaffour, commune de Flémalle-Haut. 4e. UN VIGNOBLE sis audit Flémalle-Haut, en lieu dit haut-thier. 5e. lot. UNE RENTE de trois setiers épeautre, due par Nicolas Bricteux de Souxhou. S'adresser audit notaire et à M. le juge-de-peace pour avoir connaissance des conditions.

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordé à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Elens, à St. Trond, où l'on trouve le SIROP et PATE de NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus invétérées, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège.

VENTE D'IMMEUBLES.

JEUDI 18 mai 1837, à neuf heures du matin, le notaire DELEXHY vendra aux enchères, en son étude, rue Saint-Severin, n° 573, à Liège, LES BIENS FONDS dont la désignation suit :

- 1er. Lot. UNE PARCELLE DE TERRAIN labourable et une oseraie, située près du Moulin des Aguesses. 2me. Lot. UN LÉGUMIER contenant six ares quinze centiares, situé au Rivage en Pot, joignant à M. Désoer et à M. Vanné. 3me. Lot. UN AUTRE LÉGUMIER, tenu en location par le sieur Libotte, situé en lieu dit l'Enclos du Mignon, contenant vingt et un ares septante-neuf centiares. 4me. Lot. UNE HOUBLONNIÈRE garnie de ses perches, contenant trente-neuf ares vingt trois centiares, joignant à la précédente et tenue en location par le sieur Vanné. Tous ces terrains sont situés à ANGLEUR, à portée du chemin de fer qui passera par cette commune. S'adresser pour voir les conditions de cette vente audit notaire, lequel est dépositaire des titres de propriété. 810

MIGRAINE ET SURDITÉ

BROCHURE, 2° ÉDITION, PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE, Contient les découvertes et documens pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables, (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude Prix 1 fr. 50 c. DÉPOT chez Mme. GILLON NOSSENT, à LIÈGE, Pont d'Ile, JOURDIN, pharm., à NAMUR. 434

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DÉPÔTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

SAMEDI, 20 MAI PROCHAIN

se fera définitivement la vente de la GRANDE SEIGNEURIE EHRENHAUSEN avec son superbe CHATEAU et toutes ses dépendances et le bel HOTEL à Bade, à Vienne sous la garantie du Gouvernement.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION FL. 502,857 et 57 KR. V. DE V. Primes accessoires fl. 400,000.

Une action frs. 20. — Huit actions frs. 120. — Dix-sept actions frs. 240.

En s'adressant directement à l'administration générale on recevra les conditions les plus avantageuses. L'administration générale, LÉOPOLDDEUTZ et C., à Mayence s. l. Rhin.

Une Action, 20 francs. 8 Actions, 120 francs. 17 Actions, 240 francs.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

ET SOUS L'INSPECTION SPÉCIALE DE LA HAUTE CHAMBRE AULIQUE IMPÉRIALE ET ROYALE DES FINANCES,

VENTE IMPORTANTE PAR ACTIONS,

FIXÉE IRRÉVOCABLEMENT AU 20 MAI 1837,

DE DEUX EMINENTES PROPRIÉTÉS,

ÉVALUÉES JUDICIAIREMENT A UN MILLION 502,857 FLORINS V. DE V.

SAVOIR :

LA GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN,

SITUÉE EN CARINTHIE, A UNE LIEUE DE KLAGENFURT,

Avec château superbe, bienfonds considérables, vastes forêts, grands jardins, bâtimens ruraux, moulins, distillerie, chasse étendue, juridiction patrimoniale, corvées, et rentes considérables; et

LE BEL HOTEL N° 70, AVEC JARDINS, A BADEN.

Situé sur la place principale de cette ville, célèbre par ses eaux et l'affluence des étrangers. Les gains accessoires de florins 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, s'élèvent en tout à la somme de quatre cent mille florins, valeur de Vienne.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

C'est la première fois que l'acquéreur de six actions en reçoit 2 gratis, et en prenant 12 actions pour 240 francs, outre les 4 actions gratis une 5me. est allouée en sus à titre de bonification extraordinaire.

Les PROPRIÉTÉS seront transmises au gagnant libres de dettes et d'hypothèques.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 20 mai 1837, à Vienne, publiquement et sous la garantie du gouvernement.

En s'adressant directement à la maison soussignée, laquelle est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit le prospectus français, contenant les plus amples renseignements, les actions, ainsi que la liste de tirage, franc de port.

Le coût des actions se paie en mandats sur Paris et tout autre place de commerce, ou sur nos dispositions.

J. N. TRIER ET CIE.,

Sans affranchir.

Banquiers et receveurs généraux, à Francfort s/M.



EN CHARGE

A ANVERS

POUR

RIO-JANEIRO.

POUR

SMYRNE,

CONSTANTINOPLE

ET

ODESSA.

S'adresser pour plus amples informations, A M. H. SERIGIERS, à Anvers, consignataire. 838



LE Beau brick belge

HIRONDELLE, DU PORT DE 200 TONNEAUX, Doublé et cheville en cuivre, CAPITAINE

HINTENS,

Pour partir du 20 au 25 mai prochain. Ce navire faisant son second voyage, est connu pour sa marche supérieure.

La goelette belge

TÉLÉMAQUE, DU PORT DE 200 TONNEAUX, Doublée en zinc, CAPITAINE

BARKENTEN.

Ce navire, d'une bonne marche, ayant une forte partie de sa cargaison engagée, fera voile vers le 25 mai.

BOURSES.

PARIS, LE 13 MAI.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Di. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 13 MAI.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 13 MAI.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P. B., nouvelle, Russie, H. et C. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre., Certif. à Amst., Pologne. L. n. 500f., Lots de Bd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passiv., Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 15 MAI.

Les fonds Espagnols ont été fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 1/8 1/4 3/8 1/2 et reste cours 23 5/8 cours. Primes à un mois 25 dont 1 0/0 argent. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 15 MAI.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes sections for COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., Dette activ., E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale, BRÉSIL 1834, AUTRICHE. Métal., ROMÉ. 1832, NAPLES. Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, pr. 4 m. d. f., différée 1834, anc., dette passive, CHANGES, AMST. ct. jours., LOND. ct. jours., PARIS. ct. jours., ACTIONS, Act. Société Gén., Act. id. em. Par., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu., Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Schessin., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev. du F., Act. S. d'Ougrée., Act. S. Sars-Lonch., Act. Ch. de fer., Act. S. de Venues., Act. bal. à V. Anv., Act. S. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verreries., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. Espéq., Act. des Brasseries., Act. Librairie W., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. G. de Bruges., Act. H. F. Moné., Act. Lib. Méhne., Act. S. act. rém., Act. S. de Fleu., Act. Ebéni-tele., Act. Librairie Se., Act. Fab. Pianos.

VIENNE, LE 6 MAI.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1367 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 1/4 ET 15 MAI.

Le schooner anglais Young Gipsy, ven. de New-York, ch. de fer. — Le schooner anglais Margareth, ven. de New-York, ch. de vin. — Le schooner lubeck Johan Rudolph, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau. — Le kof norwégien Gute Hoffnung, ven. de Bordeaux, ch. de sel. — Le de vie. — Le brick belge Gretry, v. de L'ye-pool, ch. de sel. — Le brick espagnol Sic, v. de St. Ander, ch. de laine. — Le schooner anbrick anglais Yalend, v. de Newport, ch. de fer. — Le sloop danois Zwalow, glais Yalend, ch. de grain de navets. — Le bateau à vapeur anglais v. de Calenberg, ch. de grain de navets. — Le bateau à vapeur anglais Ocean, v. de Londres, ch. de coton, tabac, indigo et 6 passagers. — Le bateau à vapeur belge Princess Victoria, venant de Londres, ch. de coton, tabac, cuivre, manufactures.

Imprimerie de J. Bte. Nossent, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège.